



Journée internationale de lutte pour les droits des femmes



Négociation du préavis du 8 mars 2025

Derrière l'affichage marketing de la direction, des conséquences à l'encontre des femmes

La CGT a été reçue sur le préavis de grève déposé pour la journée de lutte pour les droits des femmes et nous avons débattu des revendications suivantes :

- **La ré-internalisation de l'activité maquillage** : un point que la direction souhaite aborder en CSE Central d'avril. Le maquillage est un métier. Son externalisation croissante est-elle liée au caractère très féminisé et souvent précaire de ce métier ? La direction évoque une motivation économique mais le constat est que ce sont des femmes qui font les frais de cette politique.
- **Des mesures de lutte contre la précarité des salarié-es à temps partiel** : 67,2 % des temps partiels sont occupés par des femmes à FTV. La direction considère que le temps partiel est non subi à FTV et renvoie à l'accord sur l'égalité professionnelle à FTV pour le reste.
- **Une enveloppe de rattrapage salarial conséquente, notamment pour supprimer les différences de salaire à ancienneté égale** : la direction se satisfait des mesures des années précédentes et dit que de toute façon il n'y a pas de budget en 2025.
- **L'accompagnement des congés maternité et paternité des salarié-e-s précaires (CDD et CDDU)** : la direction renvoie à la couverture Audiens pour les personnels CDD, du moins pour celles et ceux qui peuvent y souscrire car les conditions pour en bénéficier sont hors d'atteinte.
- **La mise en place d'une véritable politique de soutien des salarié-e-s aidant-e-s, qui sont principalement des femmes** : ce point sera abordé le 17 mars dans le cadre de la négociation de l'accord Générations.
- **Un fonctionnement moins opaque et plus ambitieux du Comité centralisé de traitement des signalements de harcèlement au travail (moral ou sexuel) et/ou agissements sexistes** : La direction se satisfait de son dispositif.

Pour mémoire, la CGT de France Télévisions a lancé une **ligne santé-harcèlement** qui monte en puissance, n'hésitez-pas à vous en saisir : **06 81 95 26 19 - 06 08 57 86 52**

- **La création d'un congé pour les femmes souffrant de règles douloureuses et pathologiques** : la CGT met en avant qu'il y a déjà une possibilité de 10 jours pour la réserve nationale (essentiellement pour des hommes), il est incompréhensible que la direction refuse d'avancer sur cette question des règles douloureuses. Mais la direction met en avant le refus de la Présidente de FTV et l'absence d'unanimité sur le sujet. Elle ajoute également qu'il y a déjà beaucoup de congés à France Télévisions.

- **Une équité de représentation femmes-hommes sur toutes nos antennes, présentateurs·trices, invité·es et intervenant·e·s :** on est à 47 % pour les présentateurs, à 50 % sur les expertes et à 47 % sur les réalisatrices. Pour la direction pas d'efforts supplémentaires à fournir, et pas la peine de regarder les statistiques site par site, on se contente d'une moyenne globale.

La direction se satisfait de sa politique d'égalité professionnelle interne. Elle refuse aussi d'élargir les modes de comparaison femmes-hommes sur la base du salaire réel. Pourquoi ? Aurait-elle peur de faire apparaître de sérieuses disparités ?

Le préavis de grève pour le 8 mars 2025 est donc maintenu et nous appelons les salarié·e·s à se mobiliser dans toute la France pour exiger des mesures concrètes pour l'égalité professionnelle à France Télévisions.

Paris, le 7 mars 2025